

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013

Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 81

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NÉ SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Elizabeth REVEL	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Lêe-Chinh AVENA	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	M. Jean DUBUET
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	M. Patrick ORSOLA
M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA	Mme Michèle CHALLAUX
M. Joël MEKHANTAR		Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick CHAPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Alain MARCHAND pouvoir à M. Alain MILLOT
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Affectation des résultats 2012 - Budget principal et budgets annexes**

Les comptabilités M14 et M4/M43/M49 imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Ainsi, il convient d'affecter en priorité et à titre obligatoire, le résultat excédentaire de fonctionnement provenant du compte administratif 2012, augmenté du résultat reporté des exercices précédents inscrit au budget 2012, de la manière suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement constaté en 2012,
- à la couverture du déficit de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser, constatés au compte administratif 2012.

Le solde peut être affecté soit en fonctionnement, soit en investissement.

Budget principal : à fin 2012, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 112 930,77 € après prise en compte des restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 26 460 352,78 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 25 347 422,01 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

Budget annexe de la D.P.I. et des D.A.S.R.I. : à fin 2012, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 41 937,44 € après prise en compte des restes à réaliser en investissement. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 445 309,84 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 403 372,40 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

Budget annexe des transports publics urbains : le compte administratif 2012 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 22 352 903,07 €) en totalité en section de fonctionnement.

Budget annexe du crématorium : le compte administratif 2012 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 643 347,86 €) en totalité en section de fonctionnement.

Budgets annexes de prestations de collecte et de traitement des ordures ménagères : il n'y a pas d'opérations en section d'investissement, donc il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Budget annexe de la zone d'activités de Bretenièrre : il n'y a pas lieu de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement sur ce budget, du fait de la tenue d'une comptabilité de stocks. Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 est égal à 0.

Budget annexe du groupe turbo-alternateur : le compte administratif 2012 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 2 217 694,12 €) en totalité en section de fonctionnement.

Budget annexe de l'eau : à fin 2012, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 77 103,57 € après prise en compte des restes à réaliser en investissement. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 176 853,71 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 99 750,14 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

Budget annexe de l'assainissement : le compte administratif 2012 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 3 839 270,90 €) en totalité en section de fonctionnement.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de déterminer** les reports des résultats et leur affectation sur l'exercice 2013 comme suit :

Budget principal 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	25 347 422,01 €
● excédent d'investissement reporté (001)	10 386 672,95 €
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	1 112 930,77 €

(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 11 499 603,72 €)

Budget annexe de la décharge de produits inertes 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	403 272,40 €
● excédent d'investissement reporté (001)	232 132,56 €
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	41 937,44 €

(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 274 070,00 €)

Budget annexe des transports publics urbains 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	22 352 903,07 €
● excédent d'investissement reporté (001)	34 465,97 €
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

(Solde positif des restes à réaliser d'investissement : 3 625 164,03 €)

Budget annexe du crématorium 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	643 647,86 €
● excédent d'investissement reporté (001)	90 142,29 €
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 17 581,20 €)

Budget annexe de prestation de collecte des ordures ménagères 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	52 144,16 €
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

Budget annexe de prestation de traitement des ordures ménagères 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	175 860,66€
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

Budget annexe de la zone d'activités de Bretenière 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	néant
● déficit d'investissement reporté (001)	- 398 042,17 €

- Budget annexe du groupe turbo-alternateur 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	2 217 694,12 €
● excédent d'investissement reporté (001)	840 822,72 €
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 17 000,00 €)

- Budget annexe de l'eau 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	99 750,14 €
● déficit d'investissement reporté (001)	- 77 103,57 €
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	77 103,57 €

(Solde des restes à réaliser d'investissement : Néant)

- Budget annexe de l'assainissement 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	3 839 270,90 €
● excédent d'investissement reporté (001)	2 330 832,74 €
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 35 991,19 €)

Ces écritures seront inscrites au budget supplémentaire 2013.